



WEST AFRICA RATING AGENCY

RAPPORT DE TRANSPARENCE

2013

Table des matières

0. Introduction.....	3
1. Forme juridique, structure de gestion et détention du capital de WARA	3
1.1. Forme juridique	3
1.2. Structure de gestion	4
1.3. Détention du capital.....	5
2. Les systèmes de contrôle qualité de WARA.....	5
2.1. Recrutement et gestion des ressources humaines	5
2.2. Conduite des missions de notation	6
2.3. Conduite des Comités de Notation	7
2.4. Conduite de la surveillance permanente	7
3. Statistiques relatives au personnel analytique	7
4. Politique d'archivage.....	8
5. Conclusions du Contrôle Interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance	9
6. Politique de rotation	10
7. Informations financières	10

0. Introduction

Ce **Rapport de transparence 2013** répond à l'injonction faite par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers aux Agences de Notation agréées au sein de l'UMOA, à l'article 18 de l'instruction n°37/2009, de produire annuellement un rapport contenant les informations suivantes :

- détails de la forme juridique, de la structure de gestion et de la détention du capital de l'Agence ;
- description des systèmes de contrôle qualité ;
- statistiques quant au personnel analytique et à l'évaluation des méthodes et modèles ;
- description de la politique d'archivage ;
- conclusion du contrôle interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance ;
- description de la politique de rotation des managers et des analystes ;
- informations financières quant au chiffre d'affaires généré par la notation et par les autres services.

Ce **Rapport de transparence 2013** sera posté sur le site Internet d'Emerging Markets Ratings – West Africa Rating Agency (WARA), et restera disponible sur ce site pendant jusqu'au 31 mars 2019. Ce premier rapport de notation couvre la période courant du 15 juin 2012 (date d'agrément) au 31 décembre 2013 (date de clôture du premier exercice complet).

1. Forme juridique, structure de gestion et détention du capital de WARA

1.1. Forme juridique

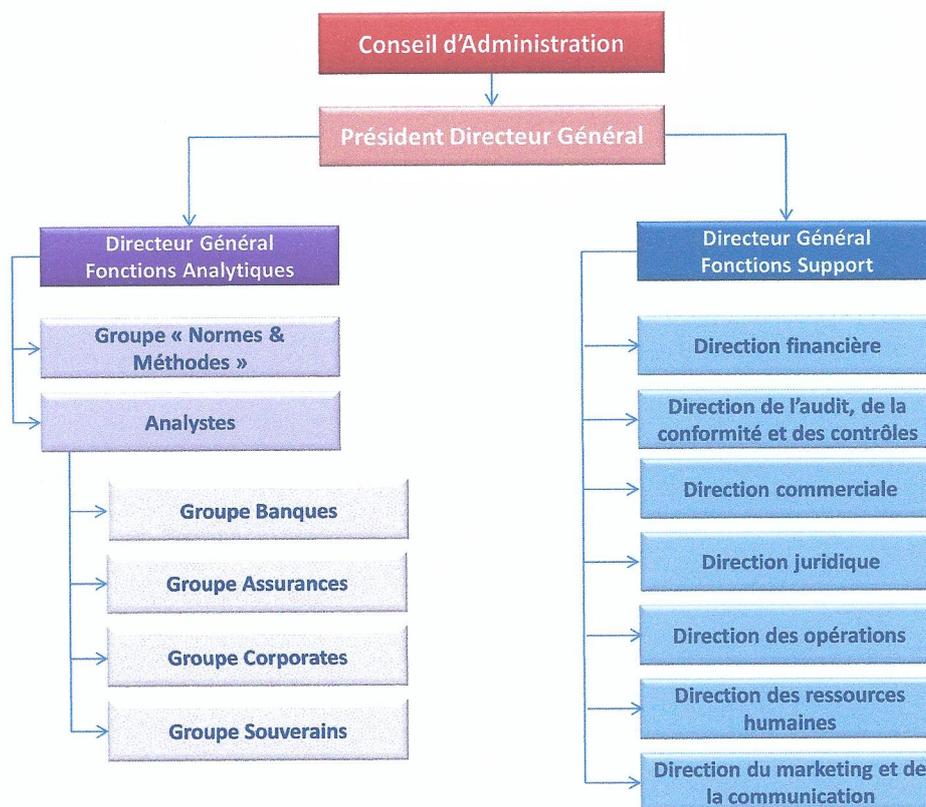
La dénomination sociale de l'Agence est « **Emerging Markets Ratings – West Africa Rating Agency** », société anonyme de droit sénégalais et immatriculée le 8 février 2012 sous le NINEA 004515774.

En Côte d'Ivoire, elle a établi une succursale en 2012 IMMATRICULATION au RCCM d'ABIDJAN, Plateau le 25/05/2012, sous N° CIABJ- 2012-B-6218

WARA a été agréée en tant qu'Agence de Notation sur le marché financier régional de l'UMOA, sous le numéro d'enregistrement AN-002/2012, par la décision n°2012-105 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers en date du 15 juin 2012

1.2. Structure de gestion

La structure de gestion de WARA est la suivante :



Le Conseil d'Administration se compose de 6 personnes dont 1 est administrateur indépendant.

Le Président Directeur Général (PDG) de WARA est soumis au Conseil d'Administration. Compte tenu du fait que WARA demeure une institution très jeune, le PDG de WARA est aussi en charge de toutes les fonctions support, à l'exception :

- de la direction financière, déléguée à Audace Cabinet d'expertise comptable qui assure les reportings et détient la signature sur le compte fonctionnement de WARA ;
- de la direction de l'audit, de la conformité et des contrôles, déléguée à l'administratrice indépendante de WARA aussi longtemps que nous n'avons pas encore trouvé le profil idéal. Des négociations sont en cours avec un cabinet d'audit interne à Abidjan et devraient aboutir une fois que sa proposition de cartographie des risques aura été validée par le CA.

A ce titre, le PDG de WARA maintient une stricte indépendance vis-à-vis des fonctions analytiques assuré par le Président du Groupe « Normes et Méthodes » de WARA.

Au 31 décembre 2013, WARA comptait deux membres d'encadrement (le PDG et le DG des fonctions analytiques) ainsi que 8 analystes (dont 3 seniors et 5 juniors).

1.3. Détention du capital

Le capital de WARA est ainsi réparti. Il devrait évoluer en 2014 par le transfert prévu de 7% de Mr TANDIAN vers Mr Hassoune en fonction de leurs accords. Le C.A en a été déjà informé.

Emerging Markets Ratings – West Africa
West Africa Rating Agency SA
 Société Anonyme Avec Conseil D'Administration et Président Directeur Général
 En abrégé
<< EMR – WARA SA >>
 Capital social de 100.000.000 FRANCS CFA
 Siège social : Dakar, (Sénégal), Point E, 8 Rue de Ziguinchor,
 Immeuble Résidence Tandian Lot 22B 2ème Etage

ETAT RECAPITULATIF DES SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENTS

N°	Nom & Prénoms des souscripteurs	Pourcentage	Nombre d'actions souscrites	Montant d'une action souscrite	Montant total des actions souscrites	Montant des versements effectués
01	Seydina Mouhamadou Rassoul TANDIAN	85%	8500	10.000	85.000.000	21.250.000
02	Ahmadou Yéni DIOP	0,5%	50	10.000	500.000	125.000
	Alain Georges Philippe Jules GOETZMANN	0,5%	50	10.000	500.000	125.000
	Anouar HASSOUNE	13%	1300	10.000	13.000.000	3.225.000
05	Oumarou Gilbert SINARE	0,5%	50	10.000	500.000	125.000
06	Cherif Cheikh Sidy Ahmed Tijane SYLLA	0,5%	50	10.000	500.000	125.000
	Total	100%	10.000	10.000	100.000.000	25.000.000

Nombre d'actions souscrites : 10.000 actions
 Montant d'une action souscrite : 10.000f CFA
 Montant total des actions souscrites : 100.000.000f CFA
 Montant des versements effectués : 25.000.000f CFA

Certifié sincère et véritable par les déclarants
 Fait à DAKAR (Sénégal) le 09/12/13

Signatures :

M. Seydina Mouhamadou R. TANDIAN (M. Anouar HASSOUNE - M. Alain G. Philippe Jules GOETZMANN et M. Oumarou Gilbert SINARE)	M. Cherif C. S. A. Tijane SYLLA	M. Ahmadou Yéni DIOP
--	---------------------------------	----------------------

2. Les systèmes de contrôle qualité de WARA

2.1. Recrutement et gestion des ressources humaines

WARA accorde une attention toute particulière à la qualité élevée de ses services de notation. Le processus de contrôle de la qualité commence au niveau du recrutement des analystes. Outre les conditions très strictes que WARA s'impose en termes de niveaux d'éducation supérieure en sciences économiques et financières (savoir), les analystes de WARA sont en outre recrutés sur des critères individuels, alliant les compétences techniques (savoir-faire) aux valeurs morales et aux exigences comportementales (savoir-être). Tous les analystes de WARA sont ensuite soumis à une formation approfondie aux méthodologies analytiques de l'agence de notation, ainsi qu'à ses différentes procédures. Les analystes passent beaucoup de temps au contact du Président du Groupe Normes et Méthodes pour approfondir et parfaire leurs techniques d'analyse, de recherche d'informations et de conduite des missions de notation.

2.2. Conduite des missions de notation

Le processus de contrôle de la qualité des services de notation de WARA prend toute sa mesure lors des missions de notation. A l'instant où un contrat de notation est scellé entre un émetteur-client et WARA, ce qui est la responsabilité non pas des équipes analytiques mais du PDG de WARA (qui ne s'immisce jamais et sous aucun prétexte dans le processus analytique), les équipes analytiques entament l'étape de collecte des informations publiques inhérentes à l'émetteur. Simultanément, les analystes en charge de l'émetteur en questions rédigent un Schéma d'Analyse, c'est-à-dire une liste de questions préparatoires et de documents à recevoir, avant d'adresser ce Schéma à l'émetteur, en amont de la réunion de notation avec les équipes managériales de l'émetteur. Par ce biais, WARA s'assure en amont du processus de notation que la collecte des informations privatives est encadrée par un champ très circonscrit de sujets pertinents. L'Analyste Principal en charge de la conduite de la mission analytique est toujours un analyste très expérimenté, sous la supervision directe ou indirecte du Président du Groupe Normes et Méthodes. Immédiatement après la réunion de notation (appelée aussi « revue annuelle » ou « management meeting »), l'équipe analytique composée de l'Analyste Principal et des Analystes Support, se réunit pour un debriefing, au cours duquel sont confrontées les premières conclusions et au terme duquel est établie la liste des questions en suspens ou des documents à recevoir, laquelle liste est immédiatement transmise à l'émetteur pour un prompt traitement. L'équipe analytique se donne ensuite suffisamment de temps (de 4 à 6 semaines) pour présenter ses recommandations au Comité de Notation, en obéissant toujours à canevas analytique très strict et très rigide. Faute d'une documentation exhaustive, le Président du Groupe Normes et Méthodes peut sursoir à la tenue du Comité, un cas de figure qui ne s'est pas produit en 2013. Les analystes ont en effet l'obligation de transmettre au Président du Groupe Normes et Méthodes ainsi qu'à tous les membres du Comité tous les documents destinés au Comité, au moins 48 heures avant la tenue dudit Comité.

2.3. Conduite des Comités de Notation

Les membres du Comité ont l'obligation d'attester par écrit au Président du Comité l'absence de tout conflit d'intérêt avec l'émetteur dont la recommandation de notation sera discutée en Comité. Les membres du Comité de notation sont encouragés par son Président à poser toutes les questions qu'ils souhaitent, dans l'ordre des Facteurs de Notation prévus par les méthodologies de WARA. Chacun des membres votants du Comité a une voix et c'est à la majorité des voix que la notation de l'émetteur est décidée. Les analystes en charge de la notation ont l'obligation de se soumettre à toutes les recommandations du Comité et à transmettre à l'émetteur, par le biais d'une lettre de notation, les conclusions du Comité. Enfin, l'Analyste Principal est tenu de remettre au Président du Comité et au Président du Groupe Normes et Méthodes un compte-rendu de mission en insistant notamment sur les éventuels éléments d'amélioration à apporter dans la conduite de la mission de notation, avant de procéder à l'archivage minutieux de tous les documents analytiques.

2.4. Conduite de la surveillance permanente

Commence ensuite le processus de surveillance permanente, dite de « monitoring ». L'Analyste Principal est tenu d'organiser tous les trimestres, une courte conversation téléphonique avec les représentants des émetteurs de son portefeuille. Les Analystes Support quant à eux collectent de manière permanente toutes les informations publiques relatives aux émetteurs de leurs portefeuilles respectifs et les partagent tant avec les Analystes Principaux que les autres membres appartenant à la fonction analytique, notamment le Président du Groupe Normes et Méthodes. Ce dernier est tenu de s'assurer que ces informations ne sont pas de nature à conduire à un changement de notation, auquel cas un Comité de notation est convoqué, soit à son initiative, soit à celle de l'Analyste Principal. En outre, aucun document analytique (Analyse, Carte d'Identité, Etude, Rapport ou Commentaire) ne peut être publié en dehors de la politique des « 6 yeux » : WARA exige obligatoirement l'aval préalable de l'Analyste Principal, d'au moins un Analyste Support et du Président du Groupe Normes et Méthodes pour la publication de tout document comportant des conclusions ou des implications de nature analytique.

3. Statistiques relatives au personnel analytique

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Personnel affecté à l'établissement des nouvelles notations et à la révision des notations existantes	3	8
Personnel affecté à la gestion des méthodes et modèles utilisés	1	1
Nombre de notations publiques d'émetteurs	0	5
Nombre de notations publiques d'émissions	0	1
Nombre de notations confidentielles d'émetteurs	0	9
Nombre de notations confidentielles d'émissions	0	0

4. Politique d'archivage

Notre politique d'archivage comporte trois temps :

- 1- Les collectes de données publiques
- 2- Les collectes de données transmises par les entités notées
- 3- Le back up (conservation de ces données)

1-En ce qui concerne les données collectées publiques par les analystes celles-ci sont stockées via dropbox que partagent tous les membres de WARA. Ils sont mis à jour régulièrement et conservés tous les semestres sur un disque à Abidjan et un serveur non connecté à l'internet dans un bureau où n'ont accès que les équipes analytiques et le PDG à Dakar.

2-En ce qui concerne les données transmises par les clients. En raison de la difficulté de leur traitement par nos (templates càd progiciels qui nous sont propres et établis par WARA), des possibilités d'erreurs dans les saisies du papier vers nos templates, Ils ne sont en général, jamais recueillis en format papier (sauf rares exception de documents transmis lors des MM).

- a) Pour les documents recueillis en format papier, WARA dispose d'un scanner intelligent CANON de troisième génération avec le logiciel omnipage de conversion, qui permet de traiter 60 pages minute et de les convertir en pdf instantanément. Ce scanner est au bureau d'Abidjan.
- b) En ce qui concerne les documents recueillis par voie électronique. Ils sont centralisés du côté client en général par le DAF Et qui nous les envoie. Ils sont automatiquement partagés dans dropbox. Une fois le processus de notation arrivé à son terme, ils sont recueillis dans des mémoires placés suivant les matériels fournis par notre informaticien maintenancier la société française Tim Infinity dans notre back up d'Abidjan avec une copie sur le serveur non connecté internet de Dakar. Une révision est faite tous les 6 mois. Il est aussi prévu un back up de secours en France via cloud de toutes nos données. ceci est en cours d'étude par TIM et le budget sera alloué pour 2015 (question de taille critique des données pour faire un tel investissement)

5. Conclusions du Contrôle Interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance

« Mme l'Administrateur Indépendante nous a transmis ce présent document que je reproduis ici tel quel »

« Le conseil d'administration de Wara a validé, lors de sa réunion du 3 juin 2013, un ensemble de règles et de documents relatifs à son organisation afin de mettre en place dès le démarrage les procédures et les outils permettant d'exercer l'activité dans le respect des dispositions réglementaires et des standards les plus exigeants. C'est ainsi que l'organigramme prévoit la création d'une Direction de l'audit, de la conformité et des contrôles internes (DACCI), qui sera en charge de :

- s'assurer que les différentes procédures internes et que les principes généraux et règles internes contenus dans les trois Codes de WARA (de Déontologie, de Conduite Professionnelle et de Négoce des Valeurs Mobilières) sont à tout moment strictement appliqués par tous les employés de WARA, en conduisant des audits réguliers, c'est-à-dire des vérifications sur pièces et sur place
- veiller à la très stricte application des normes réglementaires, notamment celles contenues dans l'instruction n°37/2009,
- effectuer des contrôles internes ad hoc affectant n'importe quelle activité, fonction, employé, processus ou outil de WARA, et d'en rendre compte.

Parmi les procédures et tâches spécifiquement attribuées à cette Direction par les manuels de procédure, il est prévu notamment que :

- la DACCI reçoit une copie de toutes les attestations de non-conflit d'intérêts avec l'émetteur noté, adressées par les membres du Comités à l'Analyste Principal en charge du Dossier de Comité. Les attestations de non-conflit d'intérêts doivent être transmises par l'Analyste Principal avant la tenue du Comité de notation.
- La DACCI établit annuellement un Rapport d'audit des conflits d'intérêts. Ce rapport devra rendre compte de la stricte application du Manuel de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Ce rapport sera étudié, discuté puis validé et archivé par le Conseil d'Administration de WARA. Si des écarts significatifs sont identifiés entre l'état de fait constaté et les normes tant réglementaires qu'internes (c'est-à-dire relatives aux Codes de WARA), le Conseil d'Administration prendra alors des mesures immédiates de divulgation et d'élimination de ces écarts.
- A la date de rédaction du présent rapport, et malgré de nombreuses tentatives, Wara n'a pas encore trouvé le profil adéquat à recruter pour assurer la prise en charge de cette Direction. Aussi la mission de cette Direction n'est pas encore assurée.

En revanche, la procédure relative à la déclaration des conflits d'intérêt dans le cadre du processus de notation a été suivie par les analystes et autres membres des comités. C'est ainsi que préalablement à l'envoi des documents d'analyse, l'analyste principal a systématiquement demandé aux membres du comité de déclarer leur position vis-à-vis de la société à noter. A ce jour, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré, aussi il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre la procédure prévue pour gérer les conflits d'intérêt.

Par ailleurs, afin d'assurer l'indépendance dans la notation, le process commercial a été complètement séparé du process de notation. C'est ainsi que le PDG, M. Seydina Tandian, qui a assuré la négociation

de tous les mandats obtenus, n'a jamais été impliqué dans les processus de notation. Il n'a été informé de la note qu'après délibération définitive par le comité de notation, ainsi que prévu par la procédure en vigueur.

A l'issue de cette première année d'exercice, le contrôle interne n'est pas encore assuré pleinement en raison de la difficulté de trouver les ressources adéquates, mais la pratique s'inscrit complètement dans le respect du principe d'indépendance. Le management de Wara a conscience de la nécessité de compléter l'équipe en ce sens, et fera tous les efforts pour y parvenir conformément aux engagements pris. »

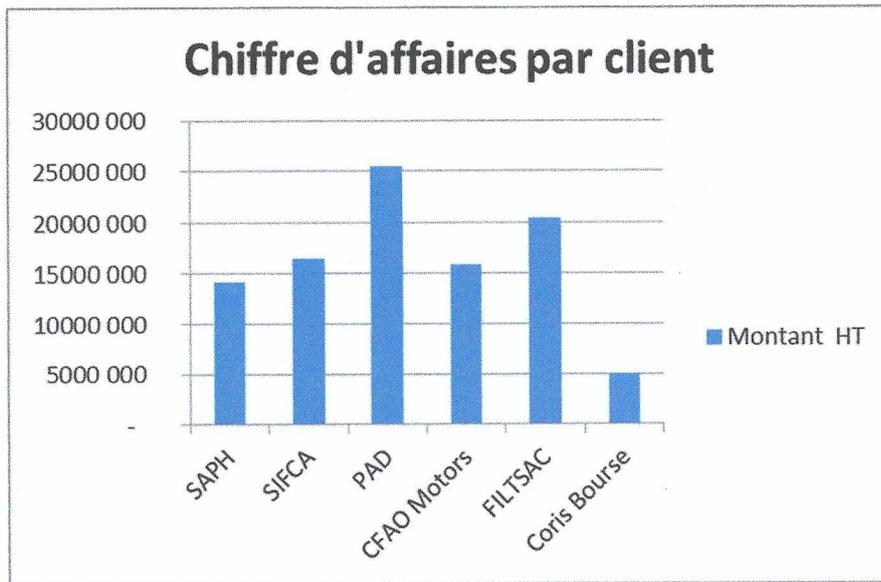
6. Politique de rotation

La politique de rotation de WARA respecte scrupuleusement les exigences réglementaires.

En ce qui concerne les analystes, tous les deux ans, l'Analyste Principal et les Analystes Support en charges de la notation d'un émetteur donné sont remplacés par un nouvel Analyste Principal et de nouveaux Analystes Support. En d'autres termes, toute l'équipe analytique en charge de la notation d'un émetteur donné est remplacée, sans que l'Analyste Principal ne puisse prendre en charge des fonctions d'Analyste Support, et sans qu'un Analyste Support ne puisse prendre en charge des fonctions d'Analyste Principal, pendant deux années au moins. Cette disposition, en raison du fait que nous avons réellement commencé à opérer sous l'empire de l'instruction 37/2009 qu'en 2013 n'a donc pas à ce jour trouvé à s'appliquer.

En ce qui concerne le Comité de Notation relatif à un émetteur donné, tous les deux ans WARA modifie sa composition à hauteur de 50% au moins. Par exemple, si le Comité de Notation de l'émetteur ABC se compose en 2013 de 6 membres votants, en 2015 au moins trois membres votants devront céder leur place à d'autres membres votants pour le Comité de Notation de l'émetteur ABC.

7. Informations financières



Chiffres d'affaires EMR - WARA 2013

Date	CJ	Client	Notation Financière	Frais de mission facturés	Séminaire-Formation	Montant HT	%
18/02/13	VTES	SAPH	11 500 000	2 720 000		14 220 000	15%
12/04/13	VTES	SIFCA	11 500 000	4 953 935		16 453 935	17%
13/05/13	VTES	PAD	25 423 729	-		25 423 729	26%
09/07/13	VTES	CFAO Motors	15 840 000			15 840 000	16%
28/08/13	VTES	FILTSAC	16 500 000	3 930 000		20 430 000	21%
05/09/13	VTES	Coris Bourse			5 000 000	5 000 000	5%
Total			80 763 729	11 603 935	5 000 000	97 367 664	100%

Abidjan, Le 24 Avril 2014

EMR - WARA
WEST AFRICA RATING AGENCY
 NINEA. 004515774 / CC. 195294 / RCS
 SN DKR 2012 B15 81
 Tel: 33 825 72 22 / 77 636 01 95

Seydina TANDIAN

Président Directeur Général de WARA